



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GOVEN
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du quinze septembre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER (à partir de 19h20), Rosie MARTEL, Marie-Annick RICHARD, Irène VERRON, Annick FABRE, Jacques ESTEVE.

PROCURATION(S) : Sylvie AGAËSSE donne pouvoir à Karine CHEVALIER, Nathalie BLOMMAERT à Norbert SAULNIER, Eugène LAUNAY à Annick FABRE, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN à Patricia PERSAIS, Florence GOURMEMLLEN à Irène VERRON

ABSENT(S) : Jean-Yves COTARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Rosie MARTEL

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

EHPAD

01. Tableau des emplois permanents
02. Décision modificative n°1 EPRD 2022
03. Décision modificative n°2 EPRD 2022

CCAS

- Choix du thème pour le repas des Aînés
 - Fête de Noël à l'EHPAD
04. Demande d'aide exceptionnelle

Questions diverses

2022.09.001
EHPAD de GOVEN – Tableau des emplois permanents

Vu le CGCT,
 Vu le budget de l'EHPAD,
 Vu le tableau des emplois permanents,
 Vu l'avancement de grade accordé par l'autorité territoriale,
 Vu l'avis de la Comité Technique

⇒ Il convient de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Au 1er Octobre 2022

TEMPS COMPLETS			
Catégories	Grades ou Emplois :	Nombre d'emplois	Pourvus
Filière administrative			
A	Attaché principal TC	1	1
C	Adjoint administratif principal 1ère classe TC	1	1
Filière Technique			
C	Adjoint technique principal de 1ère classe TC	0	0
C	Adjoint technique principal de 2ème classe TC	0	0
C	Adjoint technique TC	3	3
Filière MEDICO-SOCIALE / Secteur MEDICO-SOCIAL			
B	Aide Soignant de classe supérieure TC	4	4
B	Aide Soignant de classe normale TC	0	0

Filière MEDICO-SOCIALE / Secteur SOCIAL			
C	Agent social principal de 1ère classe TC	2	2
C	Agent social principal de 2ème classe TC	2	2
C	Agent social TC	0	0

TEMPS NON COMPLETS			
Catégories	Grades ou Emplois :	Nombre d'emplois	Pourvus
Filière administrative			
C	Adjoint administratif TNC 24.50/35 (70%)	1	1
Filière Technique			
C	Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 17.50/35 (50%)	1	1
Filière Animation			
C	Adjoint d'animation TNC 28/35 (80%)	1	1
Filière MEDICO-SOCIALE / Secteur MEDICO-SOCIAL			
A	Medecin territorial hors classe TNC 10.50/35 (30%)	1	0
A	Infirmier en soins généraux TNC 28/35 (80%)	3	3
B	Infirmier de classe supérieure TNC 28/35 (80%)	1	1
A	Psychologue de classe normale TNC 10.50/35 (30%)	1	1
B	Aide Soignant de classe normale TNC 28/35 (80%)	8	7
B	Aide Soignant de classe normale TNC 7/35 (20%)	1	0
Filière MEDICO-SOCIALE / Secteur SOCIAL			
C	Agent social TNC 28.00/35 (80%)	4	4
C	Agent social TNC 28/35 - du 1.10.2022 au 31.03.2023	1	1
C	Agent social TNC 24.50/35 (70%)	1	1

OUVERTURE 1 POSTE POUR 6 MOIS (du 01.10.2022 au 31.03.2023)	
Création	Au 01.10.2022 - 1 poste - Agent social TNC 28/35ème
Fermeture	Au 31.03.2023 - 1 poste - Agent social TNC 28/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,
 - DECIDE de modifier le tableau des emplois tel qu'exposé ci-dessus.

Arrivée de Madame Aurélie SAULNIER à 19h20.

2022.09.002
EHPAD de GOVEN – Décision modificative n°1 EPRD 2022

Les crédits de la dotation allouée pour les soins nous ont été communiqués le 15 juin 2022. Ils font apparaître une dotation plus importante que celle inscrite dans l'EPRD 2022 provisoire (à savoir + 24 053.83 €). Le forfait EPRD 2022 provisoire était de 692 548.78 €.

A compter du 01/01/2022, le forfait global de soins est fixé à 716 602.61 € au titre de l'année 2022. L'augmentation est justifiée ainsi : 3 304.15 € d'augmentation du forfait global soins par rapport à 2021 et 20 749.68 € à titre de financement complémentaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022) de l'exercice 2022 :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite de la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022), laquelle peut se résumer ainsi :

Présentation décision modificative n°1 EPRD 2022 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6411f : Rémunération principale	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	0.00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 053.83 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 053.83 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	24 053.83 €	0.00 €	24 053.83 €
Total Général		24 053.83 €		24 053.83 €

- 2) **Déclare** arrêter les montants définitifs tels que définis ci-dessus.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022)

2022.09.003
EHPAD de GOVEN – Décision modificative n°2 EPRD 2022

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) d'Ille-et-Vilaine de 2021, l'EHPAD Les Jardins du Perray a pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux d'amélioration.

Cette année 2022, nous recevons 31 797 € pour les travaux effectués entre 2021 et juillet 2022 à savoir :

- Une aide de 7 317 € pour l'installation de la pergola
- Une aide de 24 480 € pour les travaux suivants :
 - o L'achat du mobilier confort du hall, de la salle d'animation et du salon : 9 355.08 €
 - o L'installation du bureau d'accueil et l'insonorisation du hall : 10 303.58 €
 - o L'installation des plaques de protection des portes de chambre : 4 821.34 €

Le Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022) de l'exercice 2022 :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite de la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022), laquelle peut se résumer ainsi :

Présentation décision modificative n°2 EPRD 2022 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision Modificative N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60623 : Fournitures d'atelier	0.00 €	16 797.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	16 797.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 797.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relative à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	31 797.00 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	31 797.00 €	0.00 €	31 797.00 €
Total Général		31 797.00 €		31 797.00 €

- 2) **Déclare** arrêter les montants définitifs tels que définis ci-dessus.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2022)

CCAS - Pour information

Choix du thème pour le repas des Aînés

Le repas du CCAS aura lieu le jeudi 24 novembre 2022.

Les membres du CCAS qui le souhaitent pourront participer à la décoration de la salle en apportant des éléments de décoration. L'EHPAD peut également être sollicité pour la décoration florale.

Il a été proposé aux membres du CCAS de réfléchir au thème à choisir. Les idées sont mises en commun en séance. Pour rappel, les thèmes retenus pour les précédentes éditions sont : la fête, les fruits d'automne, le raisin (la vigne), les légumes d'automne, citrouilles et coloquintes, la mer, les maisons bretonnes fleuries,...). Le thème de la fête n'ayant pas pu être concrétisé précédemment compte tenu des annulations dues à la pandémie, il a été décidé de le retenir pour cette année.

L'installation de la salle est prévue par les agents des services techniques.

Le traiteur apporte sa vaisselle, se charge de dresser les tables, et assure le service. Il fournit les serviettes et les nappes dans la couleur du thème qui sera retenu. Les membres du CCAS choisissent des nappes blanches et des serviettes de toutes les couleurs.

Un budget de 150 € est prévu pour l'animation, même budget qu'en 2018 et 2019, et l'animateur habituel a confirmé sa présence.

Les jeunes de la MFR proposeraient des animations comme cela avait été le cas en 2019.

Il a été décidé que les personnes absentes au repas recevront 2 bons d'achat de 10 € à utiliser chez les commerçants de la commune et du marché qui auront donné leur accord.

Les résidents de l'EHPAD recevront un colis de produits Yves Rocher d'une valeur de 15 €.

EHPAD - Pour information

Fête à l'EHPAD

Il est prévu d'organiser une petite fête le 23 décembre 2022 aux Jardins du Perray avec les familles et les membres du CCAS, en présence du Père Noël, durant laquelle seront proposés des boissons chaudes (chocolat et vin chaud), et des gâteaux (fabrication et organisation prise en charge par le CCAS).

Points divers

Une manifestation des résidents et des soignants de l'EHPAD est programmée le 4 octobre 2022, pour attirer l'attention et sensibiliser au manque de moyens financiers et humains. La qualité des services de santé s'en ressent. La correspondante Ouest France sera présente.

Les membres du CCAS sont invités au repas de Noël des Jardins du Perray le 14 décembre. Le prix du repas est de 12 €.

6 membres du CCAS sont sollicités pour répondre à un entretien téléphonique d'une vingtaine de minutes pour donner leur avis sur les projets d'établissement afin d'évaluer l'EHPAD.

Se proposent : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Florence GOURMELEN, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN, Aurélie SAULNIER, et Karine Chevalier.

2022.09.004 CCAS de GOVEN – Demande d'aide exceptionnelle

La MDPH sollicite une aide financière du CCAS d'un montant de 50 € pour participer au financement d'un fauteuil roulant manuel pour un habitant de Goven en situation de handicap. Le plan de financement a été communiqué aux membres du CCAS. Il indique les montants demandés auprès des différents partenaires financiers. Le coût total de cet équipement est de 3 451,90 €.

La MDPH souligne que l'aide financière accordée par le Fonds Départemental de Compensation sur ce projet ne sera versée qu'après réception de toutes les réponses des co-financeurs sollicités.

Vu le CGCT,

Vu le budget du CCAS,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 50 € qui sera versée directement à cet habitant de Goven en situation de handicap dans le but de participer au financement d'un fauteuil roulant manuel,

- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision.

Fin de séance à : 20h15